DEC151337DR06

Décision portant nomination de M. Enrique Vega aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR IRAMAT, [UMR5060] intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC11A04DSI du 04/01/2011 nommant M Philippe Fluzin, directeur de l'unité 5060 - IRAMAT à compter du 01/01/2011 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18/12/2014 renouvelant l'unité IRAMAT pour 1 an à compter du 01/01/2015 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Vega Enrique le 18/03/2015 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 10/06/2015,

DECIDE:

Article 1er: Nomination

M. Vega Enrique, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30/01/2015.

Article 2: Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

M. Vega Enrique exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3: Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Vega Enrique sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 11/06/2015

Le directeur d'unité Philippe Fluzin

Visa du délégué régional du CNRS Philippe Piéri